



DEPARTEMENT
Meurthe-et-Moselle

ARRONDISSEMENT
N A N C Y

CANTON
GRAND COURONNÉ

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 27 AVRIL 2026**

L'An deux mil vingt-six, le 27 avril, le Conseil Municipal de la Commune de PULNOY étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Madame Sandrine ARNAUTOU

Étaient présents :

Mmes et MM. ARNAUTOU JACQUOT BEN ISMAIL BAILLET NOBILI STUSSI LOUIS THIEBAUT URSELLA DEVITERNE CHRETIEN VALEIX PFEIFER SAINT-PIERRE AM. SKA PAYET E. SKA ENSAULT GAYE SCHRAM DENNETIERE LITAIZE LEMAIRE CASTELA N JACOB C JACOB ANDRE

Absents excusés :

M.OGIEZ a donné pouvoir à C. JACOB
M.CRESPINO-ACHAOUI a donné pouvoir à M. URSELLA

Il a été procédé conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil, P. CHRETIEN ayant obtenu la majorité de suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

OBJET

Désignation des membres de la commission intercommunale des impôts directs (CIID)

Nomenclature : 5.3 INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE – Désignation des représentants

Nombre de Conseillers :

En exercice : 29

Présents : 27

Votants : 29

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 29

Rapporteur : S. ARNAUTOU

Rapport explicatif :

Le code général des Impôts (article 1650 A), prévoit l'institution d'une Commission Intercommunale des Impôts directs (CIID), dans chaque EPCI soumis de plein droit ou sur option au régime de la fiscalité professionnelle unique (FPU). La métropole du Grand Nancy doit donc désigner ces membres de la CIID en 2026.

La désignation des membres de la CIID intervient dans les 2 mois à compter de l'installation du conseil Métropolitain du Grand Nancy suivant le renouvellement des conseils municipaux.

La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du conseil métropolitain de mars 2026 à mars 2032.

Conformément au 1 de l'article 1650 A du code général des impôts (CGI), la Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID) est chargée d'analyser les valeurs locatives des locaux professionnels, commerciaux, des biens divers et des établissements industriels de Nancy.

Après délibération du conseil métropolitain, le Directeur Départemental des Finances Publiques désignera les 10 commissaires titulaires et les 10 commissaires suppléants sur le périmètre de la Métropole.

Aussi, afin que le conseil métropolitain puisse proposer une liste de 20 commissaires titulaires et 20 commissaires suppléants,

Délibération :

Le Conseil Municipal, après avoir recueilli leur accord

-DECIDE de soumettre au Conseil Métropolitain la proposition des deux personnes suivantes :

- **Commissaire titulaire : M. Laurent COLLINET**, Pharmacien, domicilié 5 rue du Grand Pré 54425 PULNOY, redevable de la taxe foncière sur les propriétés bâties et la Cotisation foncière des entreprises
- **Commissaire suppléant : M. Nicolas TAVARRE**, Restaurateur, domicilié 4 allée du Semoir 54425 PULNOY, redevable de la taxe foncière sur les propriétés bâties et la Cotisation foncière des entreprises

-PRECISE que ces désignations seront transmises à la Métropole afin d'être intégrées dans la liste de 40 candidats (20 commissaires titulaires et 20 commissaires suppléants) arrêtée par le Conseil Métropolitain.

-RAPPELLE que la désignation définitive des commissaires titulaires et suppléants membres de la CIID relève de M. le Directeur départemental des Finances Publiques.

Le Maire certifie que la liste de délibérations de cette délibération a été publiée sur le site internet de la Mairie le 04/05/2026 et que la convocation a été faite le 20/04/2026

Le Maire



POUR COPIE CONFORME
PULNOY, le 5 mai 2026
Le Maire,
Sandrine ARNAUTOU

